



Critères proposés par la CINAT* pour la sélection de candidats au mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture

Les candidats à ce mandat devraient être présentés sur la base de critères techniques, professionnels et autres.

La Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme (HRC) établit des critères généraux qui sont "d'une importance primordiale pour la nomination, la sélection et la désignation des titulaires de mandat: a) compétence; b) expérience dans le domaine couvert par le mandat; c) indépendance; d) impartialité; e) intégrité personnelle; et f) objectivité."

La décision 6/102 du HRC établit quatre critères techniques et objectifs (compétences et expériences reconnues, compétences établies et flexibilité/ inclination et temps disponible) à prendre en considération dans la sélection des titulaires de mandats des procédures spéciales.

La liste suivante d'éléments à vérifier doit servir d'aide interprétative de ces critères:

1. Qualifications (et compétences): diplômes et expérience professionnelle équivalente dans le domaine des droits de l'homme; bonnes connaissances et capacités en matière de communication dans deux des langues officielles de travail des Nations Unies.

Checklist:

- Etudes universitaires ou diplôme équivalent dans un domaine directement lié au mandat, de préférence centré principalement sur le droit public international, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et/ou le droit pénal international;
- Publications scientifiques ou autres publications (articles, études, rapports, recherches ou tous autres écrits témoignant de connaissances approfondies) des questions relatives aux droits de l'homme pertinentes pour le mandat;

* Coalition d'ONG internationales contre la torture. Les organisations membres de la CINAT sont les suivantes: (par ordre alphabétique): Amnesty International (AI), Association pour la prévention de la torture (APT), Commission internationale de juristes (CIJ), Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT), Conseil International de Réhabilitation pour les Victimes de Torture (IRCT – The International Rehabilitation Council for Torture Victims), Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et Redress Trust (REDRESS).

- Très bonnes connaissances et capacités en matière de communication dans au moins deux des langues de travail de l'ONU (des connaissances de l'anglais, du français, de l'espagnol ou d'autres langues officielles de l'ONU telles que l'arabe, le chinois ou le russe seraient un atout);
- Expérience étendue dans l'art de parler en public (p. ex. dans des séminaires d'experts) et, dans l'idéal, dans la communication avec les médias, les gouvernements et autres parties intéressées.

2. Expertise requise: connaissance des instruments et normes internationales des droits de l'homme, connaissance des mandats institutionnels liés aux Nations Unies ou des activités d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme, expérience reconnue de travail dans le domaine des droits de l'homme.

Checklist:

- Connaissances approfondies dans le domaine du droit international et des normes des droits de l'homme;
- Au moins 10 ans d'expérience pratique et de responsabilités croissantes dans le domaine des droits de l'homme, notamment dans la protection des personnes à risque et/ou le soutien aux victimes de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Bonnes connaissances du cadre juridique international et régional et de la jurisprudence pertinente en matière d'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du droit à la vie, des disparitions forcées, des droits à un procès équitable, aux réparations, y compris les compensations et la réinsertion des victimes, les poursuites et les sanctions à l'encontre des auteurs, ainsi que des mandats institutionnels des Nations Unies ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme.

3. Compétences reconnues: compétences reconnues aux niveaux national, régional ou international, liées aux droits de l'homme.

Checklist:

- Connaissance des méthodes fondées sur les droits de l'homme en vue des visites des lieux de détention et des entretiens avec des personnes privées de liberté, et de préférence aussi expérience dans ces domaines, notamment dans des circonstances difficiles et dans divers pays;
- Capacité de mener une recherche théorique et sur le terrain, requise dans la conduite de missions d'information;
- Expérience étendue de l'analyse critique des informations et des données, permettant d'examiner les cas individuels et d'identifier les tendances existantes et faire des recommandations efficaces;
- Expérience dans le domaine du contact avec les victimes de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Expérience dans le domaine de la coopération avec les autorités responsables des personnes privées de liberté (y compris les gardiens de prison, la police, le personnel médical et autres fonctionnaires);
- Conscience des vulnérabilités particulières de groupes spécifiques (p. ex. femmes, enfants, membres des populations autochtones et autres populations socialement en marge qui courent un risque élevé de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants);
- Engagement à coopérer étroitement avec une série de parties intéressées, notamment les ONG.

Une expérience dans la manière d'aborder des cas de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants face à des organismes judiciaires ou quasi-judiciaires serait aussi un atout.

4. Flexibilité/inclination et disponibilité de temps pour assumer de manière effective les fonctions liées au mandat et pour répondre à ses exigences, en incluant le fait d'assister aux séances de Conseil de Droits de l'homme.

Checklist :

- La volonté et la capacité de conduire des enquêtes de terrain, dans toutes les régions du monde, sur des cas allégués de torture et sur des phénomènes contribuant à la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (et notamment dans les lieux où les personnes sont privées de leur liberté et ceux dont l'accès est limité et où des victimes de torture ou de mauvais traitements pourraient se trouver);
- Un engagement démontré pour les droits de l'homme en général et en particulier à l'absolue et indérogeable interdiction de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Un engagement à soutenir l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité du mandat du Rapporteur Spécial;
- La volonté et la capacité de consacrer une part substantielle de son temps de travail à la réalisation du mandat, notamment deux à trois missions de visites de pays par an, la préparation et la présentation de rapports au Conseil de Droits de l'homme et à l'Assemblée Générale (et notamment le rapport annuel et les rapports de mission) et en assistant aux séminaires et à d'autres réunions de l'ONU;
- La volonté et la capacité d'agir d'urgence sur les cas ou les situations exigeant une attention immédiate.

La CINAT n'estime pas qu'un détenteur de mandat doive remplir chacun des critères des listes de contrôle ci-dessus. Mais les meilleurs candidats devraient en remplir un nombre substantiel. Ces listes de contrôle ne sont pas conçues comme étant exhaustives quant aux qualifications désirables pour le rôle de Rapporteur Spécial sur la Torture.

Genève, le 18 décembre 2009.